

Mail reçu le 22/04/2022 à 14h59

A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique sur le réensablement sur la commune de Lège-Cap-Ferret

Bonjour

Ci joint la participation de l'Association environnementale et de démocratie participative : Ambition Lège-cap-ferret.

Je vous joins également notre agrément d'association

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Bien à vous

La présidente madame FERRIERE Maïté



OBJET : Participation de l'ASSOCIATION AMBITION Lège-Cap-Ferret à l'enquête publique sur le réensablement des plages de la commune.

Notre association a vocation de favoriser l'environnement et la démocratie participative sur notre commune.

Afin d'aider notre collectivité et dans une perspective constructive à réaliser au mieux cette enquête, nous avons interrogé en vis-à-vis ou par téléphone, majoritairement des professionnels afin de recueillir leurs témoignages.

Enquête publique ouverte du lundi 22 avril au 3 mai 2022

Autorisation environnementale pour le projet de réensablement de Jane de Boy au Mimbeau pour une durée de 10 ans sur la commune de Lège-Cap-Ferret

Projet mené par le syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon : correspondante Mme Christelle Lamarque, téléphone 05 57 52 74 74

« Au vu du retour d'expérience du SIBA et des évolutions futures à prévoir, les opérations sont réparties de la manière suivante :

- Rechargements terrestres : 200 000 m³, au maximum sur 10 ans, limités à 20 000 m³/an
- Rechargements maritimes : 68 000 m³ au maximum sur 10 ans, répartis ainsi :
 - Chenal du Pout : 3 opérations de 10 000 m³, soit un volume maximal de 30 000 m³ sur les 10 ans,
 - Banc de la Vigne : 3 opérations de 10 000 m³ afin de recharger la plage de la Vigne ainsi qu'une opération de 8 000 m³ pour constituer le stock terrestre (stade des dunes). Cela représente donc un volume maximal de 38 000 m³ sur les 10 ans. » *Extrait de la délibération du conseil municipal du 14 avril 2022 de Lège-Cap-Ferret*

Dans ce cadre : • le projet de rechargement est soumis à autorisation, celle-ci est demandée pour 10 ans, • la demande de cette autorisation est soumise à étude d'impact valant dossier d'incidence « Loi sur l'eau », • le projet est aussi soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 pour les zones « Bassin d'Arcachon et son ouvert » et « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin ».

Dans le cadre de sa compétence maritime, le SIBA réalise chaque année des actions de réensablement des plages intra-bassin répondant à 3 objectifs :

- améliorer la configuration des plages pour préserver l'accueil balnéaire
- maintenir le bon déroulement des activités nautiques et des usages professionnels

- assurer un niveau de sable en pied des ouvrages de protection suffisant pour garantir leur stabilité.

Recueil des arguments pour et contre le réensablement sur la commune de Lège-Cap-Ferret

Le classement est réalisé par secteur de la commune ou village. Tous ne se prononcent pas mais apportent leurs contributions. Lorsque les personnes se positionnent comme contre c'est indiqué à la fin de leur témoignage.

Village de l'Herbe

Témoignages de concitoyens

- « le sable ne reste pas sur les plages, il chemine et bouche certains chenaux. Des épis ont été mis par la commune dans le mauvais sens, ne retenant donc en rien le sable... Les parcs remontent chaque année car en plus du sable, la vase viennent en supplément. Les huitres meurent si elles sont trop basses sur les tables et quand elles sont trop hautes grandissent moins vite. Si elles sont positionnées au niveau médian elles s'épanouissent davantage »
- « Veiller au maintien du sable sur les plages ou c'est nécessaire afin de ne pas déséquilibrer les courants du bassin mais pas en épuisant certains secteurs comme les bancs de Bassin ou autre.
- « Le risque qui persiste c'est l'aggravation des fondations de certaines cabanes de village car les épis ont été mis dans le mauvais sens. Si on ne retient pas le sable ça ne sert à rien. »
CONTRE si comme d'habitude

Témoignages de professionnels de la mer :

- « La conche et les chenaux se bouchent pour accéder à nos perrets et nous sommes obligés de désensabler tous les ans à nos frais et ça a un coût donc vraiment pas d'intérêt de remettre du sable. » CONTRE

Jeanne de boy aux Jacquets

Témoignages de professionnels de la mer

- « Je suis contre car le sable apporté repart à l'eau. C'est beaucoup d'argent public dépensé pour rien puisqu'il faut recommencer chaque année... « la seule solution efficace c'est de mettre des épis sur les plages pour retenir le sable comme au sud de la digue du Grand Piquey » CONTRE
- « La vase augmente le désensablement donc désensabler avant de réensabler semble essentiel » CONTRE
- « Le réensablement de perrets pour certains ostréiculteurs dans les villages est non réalisé. Tous n'ont pas cette chance ! »
- « Si la météo annoncée est la tempête, le réensablement est bénéfique, ce n'est pas la peine de la mettre régulièrement. Quand il n'y a pas de courant comme à Claouey le chenal se

- bouche et c'est dommageable pour nous mais aussi l'école de voile. Prendre du sable sur nos bancs ou autre dans le Bassin ça ne sert à rien, les bancs se reconstituent. »
- « le sable remis sur les plages ensable nos chenaux, nous sommes en bout de Bassin et nous avons du mal à sortir nos bateaux surtout ceux à grand tirant d'eau même aux grandes marées. »

Village de la douane

Témoignages de professionnels de la mer

- « Le chenal du Mimbeau n'a pas été dragué cette année. Nous avons des problèmes avec les bateaux et ça va être pareil avec les estivants. L'accès du chenal est obstrué à la sortie. Le banc de sable revient vers la plage. Il y aura déjà un problème pour la navigation cet été. Draguer le Bassin c'est bien et ça n'est pas fait suffisamment mais enlever du sable pour le remettre plus loin est inutile. La solution est de récupérer le sable et le remettre à l'océan. Il faut réensabler seulement où il y a besoin mais pas partout. Nous avons des difficultés de circuler avec les tracteurs dans la conche du Minbeau et d'accéder à la cale à bateau. »
CONTRE
- « Brèche sur le Mimbeau : pourquoi combler régulièrement avec du sable et pas laisser ouvert ? L'accrétion de sable depuis plusieurs années sur le nord de la flèche stabilise ce banc. Il faut laisser faire la nature »

Conclusion :

Au regard de cette consultation concernant une dizaine de personnes nous pensons que cette enquête aurait mérité d'être envoyée directement à tous les professionnels car la communication passe mal.

Nous avons restitué leurs propos sans interprétations en respectant l'anonymat.

Nous constatons que si l'accueil balnéaire est un mobile, les professionnels de la mer sont mitigés.

Par ailleurs nous attirons votre attention sur le fait que ce réensablement des plages concerne tout le Bassin. Le sable ne profite pas des courants pour s'évacuer lorsqu'il a été amené par les tempêtes au fond du bassin. Ce sable apporté sur nos plages dans ces conditions ne bouche-t-il pas aussi les chenaux sur les communes environnantes et notamment d'Arès, Andernos...

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations si vous le jugez nécessaire.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D.I.L.A.
serialNumber=S6910003,CN=D-
ILA - SIGNATURE
DILA.organizationIdentifier=NT-
RFR-13000918600011,OU=00-
02
13000918600011.O=DILA,C=FR
75015 Paris
2020-07-11 09:00:50

Associations et fondations d'entre

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 508

33 - Gironde

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture d'Arcachon
AMBITION LEGE-CAP-FERRET.

Objet : permettre à chaque citoyens habitant ou travaillant sur la commune de Lège-Cap-Ferret de faire vivre la démocratie participative par des actions diverses comme: agir pour une réflexion culturelle harmonieuse et identitaire sur notre territoire, autour du bassin, de l'océan et de nos valeurs; agir par des actions citoyennes pour le développement économique, la préservation de l'environnement et la transition énergétique et écologique; agir pour l'engagement et la prise de responsabilité des citoyens dans la société et contribuer à la cohésion sociale

Siège social : 17, avenue Machinotte, 33950 Lège-Cap-Ferret.

Date de la déclaration : 26 juin 2020.